



Rapport des juges principaux

Nom de l'hippodrome	Rideau Carleton	Ottawa			
Date	Dimanche, le 4 novembre 2018	Heure de départ	18 h 30		
Conditions météorologiques	Courses 1 à 11 : Couvert (Temp. : 2 °C)				
État de la piste	Course 1 - 11 : Rapide (Variante 0 s)				
Nombre de courses	11	Courses de qualification	2 FB	Nombre total d'inscriptions	84/98
Paris mutuels	\$151,683				
Contact Vétérinaire	Réunion de paddock	Réunion d'entretien de piste	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge principal sortant	

Juge principal	Juge associé	Juge associé
Weber, Michael	Hughes, Larry	Brethour, Fred

Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes et/ou suspensions, objections et/ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

Bureau:

- Nous avons discuté avec Peter Andrusek, le Directeur général, l'aspect visant la présence des individus sans permis sur les lieux. Il a dit qu'il allait en parler avec le service de sécurité.

Courses :

- Yves Filion est exempté d'une course.
- Enquête et objection du conducteur du #1 SUP HANOVER (Marie-Claude Auger) qui est arrivé en 5^{ème} position contre le #2 GROOMED (Jacques Beaudoin) qui est arrivé en 2^{ème} position, et, du #2 contre le #4 EVIL CAM EVIL (Richard Simard) qui est arrivé en 1^{ère} position. Avant le poteau du ¼ mille le #1 et le #2 se sont accroché les chevilles, sur quoi Mr Beaudoin a dit que c'était à cause du fait qu'il était coincé par le #4, ce qui d'ailleurs n'a pas été révélé par la vidéo alors que le #2 a chevauché et a accroché ses chevilles au #1 (qui a été inscrit dans la statistique avec interférence à cause du bris) et qu'il y avait assez de place à l'extérieur du #2.
L'objection du #2 contre le #4 – rejetée.
L'objection du #1 contre le #2 – retenue. Le #2 est arrivé en 2^{ème} position et est placé

en 5^{ème} position, (règle 22.09 de la CAJO), pour avoir causé une interférence (règle 22.05.01 (a) de la CAJO (chevauchement causant interférence)).

Vidéo : https://youtu.be/C_VXI4mYSdA

Aucune sanction au conducteur du #2 Jacques Beaudoin alors que son cheval avait de la difficulté.

2. Rien à signaler.
3. Rien à signaler.
4. Rien à signaler.
5. Rien à signaler.
6. Rien à signaler.
7. Rien à signaler.
8. Rien à signaler.
9. Le conducteur du #2 GIVE EM HECK, Stephane Brosseau, sera présent dans le bureau des juges pour un examen par rapport à la règle 22.19 (pieds dans les étriers) de la CAJO. Le conducteur du #1 COMPANY MAN, John MacMillan, sera présent dans le bureau des juges pour l'examen de sa stimulation dans la dernière ligne droite, telle que décrite par la règle 22.23.01(b) (excessive) de la CAJO. Rien à signaler.
10. Le juge au départ, Jamie Fiolek, parlera au conducteur du #2 XELENE BAYAMA, Yves Fillion, et du #8 FIVE STAR STYLE, Mike Healey, en lien avec le fait d'être resté au portique de départ (règle 22.03 (j) (vii) de la CAJO - (rester au portique)) jusqu'à ce qu'il le relâche. Rien à signaler.
11. Nouvel alcootest. Cheval retiré à la dernière minute (maladie) par Dr. M. Rocheleau, le vétérinaire de la CAJO - le #9 SAVANNAH SPLENDOR, remboursements: \$130. Rien à signaler.

Réclamations : Aucune.